



N° de résolution  
ou annotation

**MUNICIPALITÉ VAL-ALAIN**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**  
**MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal tenue le  
3 décembre 2018, à 19h30h à la salle municipale située au 1245,  
rang 2, Val-Alain

Sont présents : les conseillers et conseillère :  
Pauline Dubois, poste no. 1  
Manon Olivier, poste no. 2  
André Samson, poste no. 3  
Marie-Ève Marcotte-Bussiere, poste no. 4  
Isabelle Laroche, poste no. 5  
Alexandre Thomassin, poste no. 6

Tous, formant quorum sous la présidence du maire Daniel Turcotte

Est également présente Sylvie Santerre directrice générale /  
secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé** par le conseillère Pauline Dubois

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du  
jour tel que présenté

2018-12-284

**ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL  
ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5  
NOVEMBRE 2018
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE
  - 4.1 DEMANDE OPÉRATION NEZ ROUGE
  - 4.2 PROJET UNE RÉGION UNE RICHESSE
  - 4.3 PROJET FERME 59
  - 4.4 CPTAQ : CONSTRUCTION BML A REÇU UNE DÉCISION  
FAVORABLE POUR L'EXPLOITATION DE CRÊTE DE SABLE
5. ADMINISTRATION ET FINANCES
  - 5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER  
(EN ANNEXE)
  - 5.2 ADHÉSION 2019 COMBEQ 375 + TX
  - 5.3 GUIDE DU CITOYEN DE LOTBINIÈRE PUBLICITÉ 1 PAGE 269\$ + TX
  - 5.4 ACHAT CLASSEUR ANTI-FEU 1 600\$ + TX ET TRANSPORT
  - 5.5 ACHAT 2 SUPPORTS À MANTEAU, SALLE MUNICIPALE, 520,26\$  
TX INCLUSES
  - 5.6 DÉSISTASSIONS AU PROJET EN COMMUN D'UN TECHNICIEN



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ VAL-ALAIN

5.7 FERMETURE DU BUREAU DU 21 DÉCEMBRE 2018 AU 4 JANVIER 2019

5.8 EMBAUCHE DE MADAME KARINE GRENIER, ADJOINTE TEMPORAIRE

5.9 DONNER LE MANDAT À UNE FIRME PROFESSIONNELLE POUR L'EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE

5.10 AMÉNAGEMENT DES BUREAUX ADMINISTRATIFS AU MONTANT ALLOUÉ DE 2 500\$

### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 SERVICE INCENDIE DÉTECTEUR MULTI-GAZ

6.2 AUTORISATION DE RÉPARATION DE FREINS DU CAMION DE POMPIER ET DE L'INSPECTION DES CAMIONS POUR UN MONTANT APPROXIMATIF DE 1 000\$

6.3 PROTOCOLE D'ENTENTE EN MATIÈRE D'INCENDIE MODIFIÉ

6.4 ENTENTE INTER-MUNICIPALE POUR INTERVENTION D'URGENCE HORS ROUTE

6.5 RENOUELEMENT ACSIQ POUR 2019 AU MONTANT DE 304.38\$ TX INCLUS

### 7. TRAVAUX PUBLIQUES

7.1 REDDITION DE COMPTE PAARM PROGRAMME D'AIDE AMÉLIORATION RÉSEAU MUNICIPAL 20 000\$

7.2 REDDITION DE COMPTE PAV PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL 30 000\$

### 8. HYGIÈNE DU MILIEU

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

### 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

### 10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LOTBINIÈRE RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU TRANSPORT EN COMMUN POUR 2019 AU MONTANT DE 2775\$

10.2 NOMINATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT.

### 11. SUJETS DIVERS

### 12. RAPPORT DES ÉLU(E)

### 13. PÉRIODE DES QUESTIONS

### 14. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE PAULINE DUBOIS, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DE CE CONSEIL D'ADOPTÉ L'ORDRE DU JOUR TEL QUE PROPOSÉ

**Adoptée.**

### 3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2018-12-285 -

Il est proposé par le conseiller Manon Oliver et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'adopter le procès verbal tel que déposé

**Adoptée**

### 4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

4.1 LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PRÉSENTE LA CORRESPONDANCE DU MOIS. UNE LISTE DE TOUTE LA CORRESPONDANCE REÇUE EST TRANSMISE AUX



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ VAL-ALAIN

- 4.1 DEMANDE OPÉRATION NEZ ROUGE
- 4.2 PROJET UNE RÉGION UNE RICHESSE
- 4.3 PROJET FERME 59
- 4.4 CPTAQ : CONSTRUCTION BML A REÇU UNE DÉCISION FAVORABLE POUR L'EXPLOITATION DE CRÊTE DE SABLE

### 5. ADMINISTRATION ET FINANCES

2018-12-285

#### 5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Isabelle Laroche ET RÉSOLU à l'unanimité des membres de ce conseil d'accepter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de novembre 2018, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour un montant de 0000 tel que présenté et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Compte du mois de novembre 2018	86,025.18\$
Salaires	15,602.96\$
Incompressible	<u>12,756.96\$</u>
<b>TOTAL</b>	<b>114,385.10\$</b>

#### Adoptée

Je, Sylvie Santerre, directrice générale secrétaire trésorière, certifie par la présente que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations des dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

---

Sylvie Santerre, directrice générale – secrétaire trésorière

2018-12-286

#### 5.2 ADHÉSION 2019 COMBEQ 375\$ plus taxes

Sur proposition de Alexandre Thomassin il est résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de payer l'adhésion de l'officier municipal Normand Champagne à la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec) pour l'année 2019 au montant de 375\$ en tant que membre actif.

#### ADOPTÉE

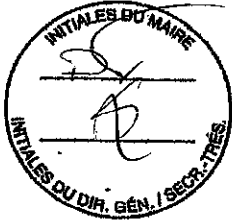
2018-12-287

#### 5.3 GUIDE DU CITOYEN DE LOTBINIÈRE PUBLICITÉ UNE PAGE A 269\$

ATTENDU QUE LA PRODUCTION DE L'ÉDITION DU GUIDE DU CITOYEN DE LOTBINIÈRE EST EN COURS;

ATTENDU QUE LA MUNICIPALITÉ EST INTÉRESSÉ A FAIRE PARTIE DU GUIDE.

En conséquence, Il est proposé par Pauline Dubois et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de payer une publicité de



269\$ **MUNICIPALITÉ VAL-ALAIN**

**ADOPTÉE**

**5.4 ACHAT CLASSEUR ANTI-FEU 1600\$ PLUS TAXE ET TRANSPORT**

**ATTENDU QUE LA MUNICIPALITÉ A BESOINS D'UN CLASSEUR ANTI-FEU POUR RANGER SES DOCUMENTS IMPORTANTS.**

**EN CONSÉQUENCE SUR PROPOSITION DE ANDRÉ SAMSON, IL ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DE CE CONSEIL, D'AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE A FAIRE L'ACHAT D'UN CLASSEUR ANTI-FEU AU MONTANT DE 1,600\$ PLUS TAXES ET FRAIS DE TRANSPORT AU MONTANT DE 97.27\$.**

**ADOPTÉ**

**5.5 ACHAT DE 2 SUPPORTS A MANTEAU POUR LA SALLE MUNICIPALE**

**ATTENDU QUE 2 SUPPORTS A MANTEAU SONT NÉCESSAIRES A LA SALLE MUNICIPALE AINSI QU'UN SUPPORT A CHAPEAUX .**

**EN CONSÉQUENCE SUR PROPOSITION DE ANDRÉ SAMSON, IL ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DE CE CONSEIL, D'AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE A FAIRE L'ACHAT DE DEUX SUPPORTS A MANTEAU AINSI QU'UN SUPPORT A CHAPEAU AU MONTANT DE 1,600\$ APPROXIMATIF DE 700\$ PLUS TAXES .**

**ADOPTÉ**

**5.6 DÉSISTASSIONS AU PROJET EN COMMUN D'UN TECHNICIEN EN LOISIRS.**

**ATTENDU LA RÉOLUTION NO : 2018-10-235**

**ATTENDU QUE LA MUNICIPALITÉ DE DOSQUET A DÉJÀ ÉTÉ AVISÉ DU DÉSIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PRENDRE UNE RÉOLUTION POUR LE RETRAIT DU PROJET**

**ATTENDU LA DISCUSSION DES MEMBRES DU CONSEIL A CE SUJET;**

**EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE MANON OLIVIER, IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DE CE CONSEIL DE SE RETIRER DU PROJET EN COMMUN D'UN TECHNICIEN EN LOISIRS ET DE FAIRE PARVENIR UNE COPIE DE CETTE RÉOLUTION A LA MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

**ADOPTÉ**

**5.7 FERMETURE DU BUREAU DU 21 DÉCEMBRE 2018 AU 4 JANVIER 2019**

**ATTENDU LA PÉRIODE DES FÊTES;**

**SUITE A LA DISCUSSION DES MEMBRES DE CE CONSEIL, SUR PROPOSITION DE ISABELLE LAROCHE, IL N ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DE FERMER LE BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES ENTRE LE 21 DÉCEMBRE 2018 ET LE 4 JANVIER 2019.**

**ADOPTÉ**

**5.8 EMBAUCHE DE MADAME KARINE GRENIER ADJOINTE**

2018-12-288  
N° de résolution  
ou annotation

2018-12-289

2018-12-290

2018-12-291



N° de résolution  
ou annulation

## TEMMUNICIPALITÉ VAL-ALAIN

ATTENDU LE SURCROÎT DE TRAVAIL ET QUE LE POSTE D'ADJOINTE N'EST PAS ENCORE COMBLÉ.

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE PAULINE DUBOIS, IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DE CE CONSEIL, DE FAIRE L'EMBAUCHE DE MADAME KARINE GRENIER EN TANT QU'ADJOINTE TEMPORAIRE POUR UNE PÉRIODE INDÉTERMINÉE.

ADOPTÉ

### 5.9 DONNER LE MANDAT A UNE FIRME PROFESSIONNELLE POUR L'EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE

2018-12-293

ATTENDU QUE LE POSTE D'ADJOINTE N'EST TOUJOURS PAS COMBLÉ MALGRÉ LES PUBLICATIONS PRÉCÉDENTES

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE ISABELLE LAROCHE, IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DE CE CONSEIL, DE MANDATER UNE FIRME COMPÉTENTE A FAIRE LA RECHERCHE D'UNE PERSONNE POUVANT COMBLER LE POSTE.

ADOPTÉ

### 5.10 AMÉNAGEMENT DES BUREAUX ADMINISTRATIFS AU MONTANT DE 2,500\$

2018-12-294

ATTENDU QUE LES BUREAUX ADMINISTRATIFS ONT BESOINS DE RAJEUNISSEMENT;

ATTENDU LA DISCUSSION DES MEMBRES A CE SUJET;

SUR PROPOSITION DE ANDRÉ SAMSON, IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ D'ACCORDER UN BUDGET DE 2,500\$ POUR LES TRAVAUX.

ADOPTÉ

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-12-295

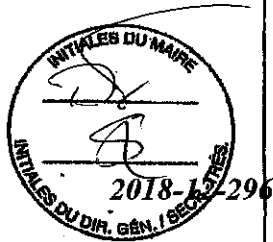
### 6.1 SERVICE INCENDIE DÉTECTEUR MULTI-GAZ

Attendu la nécessité de faire l'achat d'un détecteur multi-gaz pour le département du service incendie;

Attendu que cet achat est une mise en commun avec la municipalité et le service de sécurité de Joly qui pour sa part défraie les coûts de la barrière d'eau.

En conséquence, sur proposition de Manon Dubois, il est résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'autoriser l'achat d'un détecteur multi-gaz au coût de 3,832.11 taxes incluses.

Adoptée



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ VAL-ALAIN

### 6.2 AUTORISATION DE RÉPARATION DE FREINS DU CAMION DE POMPIER ET DE L'INSPECTION DES CAMIONS POUR UN MONTANT APPROXIMATIF DE 1 000\$

**ATTENDU QUE LA MUNICIPALITÉ SE DOIT DE FAIRE INSPECTER SES  
CAMIONS PÉRIODIQUEMENT;**

**ATTENDU QUE L'UN DES CAMIONS A BESOINS DE FAIRE RÉPARER LES  
FREINS ;**

**EN CONSÉQUENCE SUR PROPOSITION DE ALEXANDRE THOMASSIN IL  
EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DE CE CONSEIL,  
D'AUTORISER UN MONTANT APPROXIMATIF DE 1,000.00\$ POUR LA  
RÉPARATION ET LES INSPECTIONS DES CAMIONS.**

**ADOPTÉE**

2018-12-297

### 6.3 PROTOCOLE D'ENTENTE EN MATIÈRE D'INCENDIE MODIFIÉ

**Attendu que le protocole d'entraide annexé à la présente en matière  
d'entraide en cas d'incendie entre les municipalités de Dosquet,  
Laurier Station, Lotbinière, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly,  
Saint-Apollinaire, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-  
Gilles, Saint-Janvier-de-Joly et Val-Alain**

**Attendu que le service d'incendie en commun recommande le  
protocole d'entente en matière d'aide en cas d'incendie soit modifié  
afin de modifier :**

- Un ratio pour la facturation (annexe 1/coût de main d'œuvre)
- Des précisions quant au taux horaire (annexe 1/coupage de main d'œuvre)
- Des précisions quant au bris (annexe 1/coût des véhicules et équipements)
- Des précisions quant au repas (annexe 1/coût et biens périssables)
- Une révision des coûts de véhicule (annexe 1/coût des véhicules et équipements)

**SUR PROPOSITION DE ANDRÉ SAMSON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DE CE CONSEIL, D'ACCEPTER LA MODIFICATION DU  
PROTOCOLE D'ENTENTE EN MATIÈRE D'AIDE EN CAS D'INCENDIE,  
COMME S'IL ÉTAIT AU LONG CITÉ, ET D'AUTORISER LE MAIRE DANIEL  
TURCOTTE, AINSI QUE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE  
TRÉSORIÈRE SYLVIE SANTERRE, À SIGNER LEDIT PROTOCOLE AINSI  
MODIFIÉ.**

**ADOPTÉE**

2018-12-298

### 6.4 ENTENTE INTER-MUNICIPALE POUR INTERVENTION D'URGENCE HORS ROUTE

**Attendu que la MRC de Lotbinière a reçu une subvention dans le  
cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à  
l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;**



N° de résolution  
ou annulation

## MUNICIPALITÉ VAL-ALAIN

**Attendu qu'**une partie de cette subvention a été réservée pour l'achat d'équipement pour les interventions d'urgence hors du réseau routier pour le secteur 3 de la MRC, dont l'accès à certaines parties du territoire peut être difficilement possible;

**Attendu que** les municipalités participantes désirent offrir le service pour les interventions d'urgence hors du réseau routier et désirent mettre en commun ces nouveaux équipements

**Attendu que** l'objectif de l'entente inter municipale est d'encadrer le mode de fonctionnement ainsi que les frais pouvant être reliés aux interventions d'urgences hors du réseau routier pour les municipalités touchées par la présente entente;

**Attendu que** la réalisation d'une telle entraide assure un délai d'intervention adéquat et favorise équitablement les services donnés aux personnes en détresse ou demandant de l'aide;

**Attendu que** toute municipalité peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence (loi sur les cités et villes, article 468, c. C-19 et Code municipal du Québec, article 569).

**En conséquence**, sur proposition de André Samson, il est résolu à l'unanimité des membres de ce conseil, de

-participer à la mise en commun des équipements pour les interventions d'urgence hors du réseau routier;

-nommer le maire et la directrice générale pour signer l'entente inter municipale;

-s'engager à acquitter les frais annuels qui seront partagés également entre les municipalités participantes qui sont estimés à 5,130.00\$ pour l'année 2019

**Adoptée**

2018-12-299

### 6.5 RENOUELEMENT ACSIQ POUR 2019 AU MONTANT DE 304.38\$ TX INCLUSES

**Attendu** la discussion des membres à ce sujet

**En conséquence** sur proposition de Isabelle Laroche, il est résolu à l'unanimité des membres de ce conseil, d'autoriser le renouvellement et de payer la cotisation annuelle de 2019 de l'ASCIQ au montant de 304.68\$ taxes incluses.

**Adoptée**

### 7. TRAVAUX PUBLIQUES

2018-12-300

#### 7.1 REDDITION DE COMPTE PAARRM, PROGRAMME D'AIDE AMÉLIORATION RÉSEAU MUNICIPAL 20,000\$

**Attendu que** la municipalité de Val-Alain a fait une demande au programme PAARRM programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal



N° de résolution  
ou annotation

**MUNICIPALITÉ VAL-ALAIN**  
Attendu que la municipalité de Val-Alain désire obtenir le versement de la subvention accordée au montant de 20,000\$

**Pour ces motifs**, sur la proposition de André Samson, il est résolu et adopté à l'unanimité des membres de ce conseil, que le conseil de Val-Alain approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 20,000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

**Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.**

**Adoptée**

2018-12-301

**7.2 Reddition de compte PAV programme d'aide à la voirie locale 30,000\$**

**Attendu que** la municipalité de Val-Alain a pris connaissance des modalités d'application du volet Projet particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**Attendu que** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**Attendu que** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**Pour ces motifs**, sur la proposition de Pauline Dubois, il est résolu et adopté à l'unanimité des membres de ce conseil, que le conseil de Val-Alain approuve les dépenses d'un montant de 30,000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec

**Adoptée**

**8. HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun point à l'ordre du jour

**9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

Aucun point à l'ordre du jour

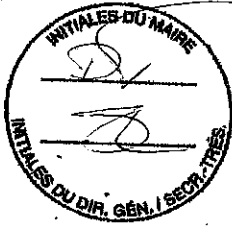
**10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

2018-12-302

**10.1 SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LOTBINIÈRE, RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU TRANSPORT EN COMMUN POUR 2019 AU MONTANT DE 2775\$**

**Attendu que** la municipalité désire offrir un service de transport





N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ VAL-ALAIN

Attendu que l'article 67 de la loi mentionne que les municipalités ont l'obligation d'offrir un service de transport en commun pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

En conséquence sur proposition de Alexandre Thomassin, il est résolu à l'unanimité des membres de ce conseil;

- Que la municipalité accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire
- -Que la municipalité de Sainte-Croix village soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités;
- Que le service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour administrer le service;
- Que l'entente soit renouvelée en précisant les modalités de la gestion du transport adapté;
- Que la municipalité de Val-Alain accepte de payer sa quote-part au montant de 2,775\$, indexé a 2% pour 2019

Adoptée

2018-12-303

### 10.2 NOMINATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT.

Sur proposition de Marie-Ève Marcotte-Bussiere il est résolu a l'unanimité des membres de ce conseil, de nommer en tant que Répondant en matière d'accommodement.

Adoptée

2018-12-304

### 11. SUJET DIVERS 11.1 Noël au cœur du Village

2018-12-305

### 11.2 Adoption des dates des séances du conseil pour 2019

Sur proposition de Pauline Dubois il est proposé a l'unanimité des membres de ce conseil d'adopter la Schedule des séances de conseil pour 2019 comme suite :

14 janvier 2019  
5 février 2019  
4 mars 2019  
1 avril 2019  
6 mai 2019  
3 juin 2019  
2 juillet 2019  
12 août 2019  
3 septembre 2019  
7 octobre 2019  
4 novembre 2019  
2 décembre 2019

Adoptée

11.3

### 12. RAPPORT DES ÉLU(E)S

Le maire invite les membres du Conseil à faire un compte



N° de résolution  
ou annotation

2018-12-306

rendu de leurs comités respectifs.  
**MUNICIPALITÉ VAL-ALAIN**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR André Samson que la séance soit levée à 20 h 37**

**Adoptée.**

**En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.**

Daniel Turcotte, maire

Sylvie Santerre, directrice générale et secrétaire- trésorière